

<b>Zeitschrift:</b>	La vie musicale : revue bimensuelle de la musique suisse et étrangère
<b>Herausgeber:</b>	Association des musiciens suisses
<b>Band:</b>	6 (1912-1913)
<b>Heft:</b>	10
<b>Artikel:</b>	Silhouettes contemporaines: avec un portrait hors texte : Paul Græner
<b>Autor:</b>	Fleischmann, H.-R.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1068590">https://doi.org/10.5169/seals-1068590</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

moi-même à de trop longues dissertations, dépassant les limites de ces notes brèves. Vous conclurez vous-mêmes!

Comment arriver à faire admettre officiellement que la musique est un des plus puissants éléments de développement social et intellectuel, comment faire proclamer que la musique a droit à la vie et non à la misère dans un pays qui se vante de sa richesse matérielle?

La discussion largement ouverte sur la protection des droits des auteurs déterminera très exactement à quel degré les représentants de la nation s'intéressent à l'intellectualité de leur pays, à côté des grandes entreprises financières, hôtelières et ferroviaires.

C'est un moment psychologique et la solution qui sera donnée à la crise ouverte éclairera d'un jour très clair l'avenir artistique et spécialement musical de la Suisse<sup>1</sup>.

GUSTAVE DORET.

---

<sup>1</sup> Cet article très sensé a paru en premier lieu dans le « Journal de Genève ». Nous le reproduisons par autorisation spéciale de l'auteur que nous tenons à remercier de son intervention énergique. (Réd.).

---

## *Silhouettes contemporaines.*

---

(avec un portrait hors texte).

### Paul Græner

---

 LE directeur de la fondation internationale « Mozarteum » de Salzbourg, Paul Græner, est parmi les compositeurs les plus remarquables de la Jeune-Autriche. Il a attiré sur lui l'attention du monde musical plus particulièrement par son opéra : *Das Narrengericht* (Le tribunal du bouffon).

Né à Berlin, en 1873, P. Græner choisit en premier lieu la carrière de chef d'orchestre de théâtre et remplit ces fonctions pendant plusieurs années au Théâtre Haymarket de Londres. Après s'être marié en Angleterre, il rentra à Vienne et y occupa un poste de professeur de théorie de la musique au « Nouveau conservatoire de Vienne », jusqu'au jour où, en 1910, il fut placé à la tête du « Mozarteum ». Il prit en même temps, à Salzbourg, la direction des Concerts symphoniques et, grâce à son activité ardente et volontaire, il a su donner à la ville célèbre de Mozart un regain de vie musicale. C'est ainsi que P. Græner projette, pour cette année même, un festival jeune-autrichien qui permettrait au public international des entreprises du « Mozarteum » d'apprendre à connaître les meilleurs compositeurs de l'Autriche actuelle.



**PAUL GRÆNER**

Paul Græner lui-même est en tout un « moderne ». Il a révélé ses dons extraordinaires dans les genres les plus divers. Son opéra, *Le tribunal du bouffon* (libretto d'Otto Anthes), est une comédie musicale en deux parties et se distingue autant par l'abondance des motifs proprement caractéristiques que par la perfection de la forme musicale. La « musique au crépuscule » qui relie symphoniquement les deux parties (sans entr'acte) de l'œuvre est un tableau musical des plus subtiles, dont l'instrumentation (archets, instruments en *solo* seulement!) constitue une tentative *unique* dans toute la littérature scénique moderne. La création très prochaine de cet ouvrage, à l'Opéra populaire de Vienne, est attendue avec grande impatience.

Dans le domaine symphonique, Græner s'est fait remarquer par une *Symphonietta* dont M. M. Montandon, le distingué collaborateur de la « Vie Musicale » a signalé récemment l'exécution à Munich, puis, par une *Symphonie* en ré mineur que des interprétations ont fait valoir, tant au point de vue de la forme qu'à celui du contenu, à Vienne, à Berlin, à Salzbourg. Sa musique de chambre a un caractère tout particulièrement poétique, qu'il s'agisse du *Quatuor* pour instruments à archet en fa mineur, sur une chanson populaire suédoise « File, file » (au répertoire des « Quatuors » Fitzner, à Vienne, et Hock, à Francfort s. M.) ou du *Quintette* pour piano et archets avec une voix (*Sehnsucht an das Meer*), ou des lieder très expressifs, ou encore des charmantes pièces pour le piano.

Ces quelques lignes n'ont d'autre but que de proclamer les très hautes facultés musicales de Paul Græner. Nous ne pouvons entrer dans des détails, mais ne saurionsachever cette silhouette sans dire l'amabilité exquise et la culture générale extraordinaire qui font de ce musicien un ornement précieux non seulement de Salzbourg, mais de toute l'Autriche.

Dr H.-R. FLEISCHMANN.

---

---

## La Forêt bleue

Conte lyrique d'après les contes de Perrault.

Poème de Jacques Chenevière. — Musique de Louis Aubert

Création au Théâtre de Genève, le 7 janvier 1913

Il faut une certaine audace pour réunir en une seule histoire des épisodes tirés de contes aussi connus que le Petit Chaperon rouge, le Petit Poucet et la Belle au Bois dormant. L'action témoigne des difficultés qu'a eues le poète à les fondre et à les distribuer en trois actes.